

Une géographie mouvante: la composition des effectifs de la Légion étrangère (1831-2022)

François-Michel Le Tourneau

▶ To cite this version:

François-Michel Le Tourneau. Une géographie mouvante: la composition des effectifs de la Légion étrangère (1831-2022). Annales de géographie, 2023, 6/2023 (754), pp.5-28. hal-04317082

HAL Id: hal-04317082

https://hal.science/hal-04317082

Submitted on 1 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Une géographie mouvante : la composition des effectifs de la Légion étrangère (1831-2022)

The moving geography of the French Foreign Legion recruitment (1831-2022)

François-Michel le Tourneau

Directeur de recherche au CNRS, UMR 8586 PRODIG CNRS/Université Panthéon Sorbonne/IRD/Université de Paris/Agroparistech/Sorbonne Université, Campus Condorcet Bâtiment Recherche Sud 5, cours des Humanités 93300 AUBERVILLIERS

Email: francois-michel.le-tourneau@cnrs.fr

Résumé :

Cet article documente l'évolution de la composition des effectifs de la Légion étrangère par zone de provenance au cours de son histoire. Il montre les mécanismes qui permettraient d'expliquer les fluctuations, et présente plus en détails la configuration de la Légion étrangère en 2022, démontrant la récente globalisation de ses effectifs et la montée des pays du « Sud global » au sein du recrutement depuis 2010. Pour ce faire, nous présentons dans un premier temps les origines et les spécificités de la Légion du point de vue de son recrutement. Dans un second temps, nous balayons son histoire en montrant les changements des bassins géographiques de provenance en fonction des époques. Enfin, nous nous arrêtons sur la période contemporaine en regardant quels sont les déterminants de la globalisation, en cours à l'heure actuelle, de sa composition.

Mots-clés : Légion étrangère, recrutement, géographie du fait militaire, forces armées

Abstract:

This paper documents the evolution of the geographical origins of the soldiers serving the French Foreign Legion along its history, as well as the mechanisms and dynamics that explain their fluctuations, with a particular focus on the situation in 2022. In order to draw what is a geographical perspective of the Legion, we first look at its beginnings and explain the specificities of the recruitment process. In a second part, we browse through the Legion's history and show how the geography of the recruitment has changed across nearly two centuries of existence. Last, we look at the current situation and try o explain why the Legion has lately seen a quick globalization of its composition, which is particularly obvious now.

Keywords: French Foreign Legion, recruitment, military geography, armed forces

Une géographie mouvante : la composition des effectifs de la Légion étrangère (1831-2022)

La France est l'un des très rares pays à disposer d'une formation militaire, incluse au sein de son armée, ouverte à des étrangers désireux de servir son drapeau « avec honneur et fidélité », sans discrimination d'origine ou condition de séjour¹. Mais si la Légion est « étrangère », le monde y est-il uniformément et totalement représenté? La réponse est évidemment non. L'étude attentive des provenances des légionnaires montre que, malgré l'image de continuité que l'institution donne, la géographie sur laquelle la Légion est assise est un reflet partiel de la planète et qu'elle a considérablement varié entre ses premières décennies et sa configuration actuelle. On peut découper son histoire en trois grandes phases : celle de la « Légion frontalière », durant laquelle le recrutement rassemble avant tout des étrangers des pays voisins de la France, celle de la « Légion franco-allemande », qui voit une très large domination de ces deux provenances dans les effectifs, celle, plus récente, de la « Légion globale », qui voit une diversification sans précédent des pays d'origine, avec l'apparition de contingents importants venus d'Asie, d'Amérique latine ou d'Afrique et la domination désormais du « sud » dans les provenances des légionnaires.

Le but de cet article est de documenter cette évolution de la composition des effectifs par zone de provenance en fonction des époques², d'essayer de repérer des mécanismes qui permettraient d'expliquer les fluctuations, et de présenter plus en détails la configuration de la Légion étrangère telle qu'elle se présente en 2022. Pour ce faire, nous nous basons sur des données historiques secondaires (en particulier tirées de Hallo, 1994 et Houssin³, 2019) mais aussi, pour la période récente, sur des données fournies directement par le commandement de la Légion étrangère (COMLE) et les services du 1^{er} Régiment étranger dans le cadre de l'étude CNRS/Légion étrangère actuellement en cours⁴. L'ensemble de ces données est présenté dans des cartes et des graphiques destinés à donner une image la plus détaillée possible et à permettre la comparaison d'époque à époque. Il s'agit donc de

¹ Si l'usage de mercenaires est classique et encore répandu aujourd'hui, par exemple dans les armées des pays du Golfe persique, la possibilité pour des étrangers de servir dans une armée nationale avec les mêmes prérogatives et droits qu'un soldat local est rare : en Espagne, les personnels hispanophones d'Amérique latine peuvent servir dans l'armée, de la même manière que les citoyens du Commonwealth au Royaume-Uni ou ceux des pays de l'ex-URSS en Russie; aux États-Unis, les détenteurs d'une carte verte peuvent s'engager indépendamment de leur nationalité, il en va de même au Danemark. Irlande, Belgique ou Luxembourg, qui acceptent des citoyens de l'UE; enfin, Australie et Nouvelle-Zélande acceptent des militaires expérimentés de nations alliées dans leurs rangs. En revanche aucun pays ne propose de formation spécifique comparable à la Légion étrangère (compilation du site expat.com https://www.expat.com/en/expat-mag/7799-which-armed-forces-around-the-world-enlist-foreigners.html). Sur le fait que la Légion ne soit pas considérée comme une unité mercenaire, voir le § 1.2 et la note 15.

² Nous exclurons de cette analyse les périodes des conflits majeurs de 1870, 1914-18 et 1939-45, durant lesquelles des dispositions spéciales ont été mises en œuvre pour accueillir les flux d'étrangers désireux de s'engager aux côtés de la France, avec la création du statut « d'engagé volontaire étranger pour la durée de la guerre » (EVEDG). On peut d'ailleurs noter que tous les étrangers ainsi recrutés ne furent pas affectés dans des régiments de Légion, loin de là (Comor, 2013 ; 2015 ; Houssin, 2019).

³ Je souhaite remercier le Major Jean-Michel Houssin pour toutes les données issues de ses propres recherches qu'il m'a communiquées.

⁴ Étude sur « l'identité géographique » des légionnaires de la Légion étrangère, régie par une convention CNRS/Légion étrangère signée en avril 2022.

proposer une géographie de la composition de la Légion, complémentaire des travaux d'histoire militaire qui lui ont déjà été consacrés.

Afin de montrer comment la Légion étrangère a vu sa composition se transformer, nous présenterons dans un premier temps les origines et les spécificités de la Légion du point de vue de son recrutement. Dans un second temps, nous balayerons son histoire en montrant les changements dans les bassins de recrutement en fonction des époques. Enfin, nous nous arrêterons sur la période contemporaine en regardant quels sont les déterminants de la globalisation de sa composition, particulièrement nette depuis deux décennies.

1. Usage de troupes étrangères et origines de la Légion

1.1 Héritage de l'emploi des troupes étrangères et création de la Légion étrangère moderne (1831)

La France possède une longue tradition d'emploi de troupes étrangères pour ses guerres (Peschot *et al.*, 2013) et malgré la montée en puissance au XVIII^e siècle d'une armée permanente basée sur un recrutement local (Lynn, 2000), celles-ci continuaient de constituer jusqu'à un tiers du corps de bataille à la veille de la Révolution (Portelance, 2018). Bien que les conditions d'emploi, les origines et les proportions dans les forces françaises aient variée au cours de l'Ancien Régime, plusieurs nations ont particulièrement contribué aux guerres des rois de France, comme les Écossais, les Génois, les Savoyards, les Hollandais, les Allemands (les fameux reîtres et lansquenets, de sinistre mémoire) et, surtout, les Suisses, avec lesquels existait un lien particulier depuis le traité de Fribourg (1516)⁵.

Cette tradition ne s'est pas brisée à la Révolution, et les armées révolutionnaires ont compté de nombreuses unités de nationaux étrangers. Dès 1792, une « Légion franche étrangère » a été organisée, transformée peu après en Légion batave. Suivront les légions germanique, sarde, etc. La Révolution aurait aligné une proportion importante d'étrangers dans son armée victorieuse à Valmy (Bruyère-Ostells, 2017), et leur emploi n'a jamais disparu malgré l'idée d'un nouveau lien entre la Nation et son armée et la levée en masse de 1793. En 1798, le Directoire signe même un nouveau traité avec les Suisses pour permettre à nouveau leur emploi (Porch, 2010 : XIV).

Sous l'empire, et devant la demande toujours plus grande de troupes pour alimenter la machine de guerre napoléonienne, l'usage d'unités étrangères a continué avec une grande intensité, en plus de la conscription appliquée aux nations annexées à l'Empire. Bruyère-Ostells (2017) parle d'une proportion de 20 % d'étrangers dans les armées impériales, « soit une moyenne semblable à celle d'Ancien Régime ». Ainsi, dès 1805 des prisonniers russes et autrichiens sont enrôlés et forment les 1^{er} et 2^e « Régiments étrangers ». Sous la Restauration, ces régiments étrangers sont amalgamés dans la Légion royale étrangère (1815) qui se maintient jusqu'en 1830 sous le nom de Légion de Hohenlohe.

L'usage de « mercenaires », que l'on devait rétribuer pour les conserver, pouvait présenter plusieurs avantages. Il permettait ainsi de lever des troupes sans braquer la population. Des unités étrangères pouvaient aussi être utiles pour faire régner l'ordre car elles sont moins susceptibles d'être contaminées par des ardeurs révolutionnaires sur un sol qui n'est pas le leur (en témoigne l'attitude des gardes suisses lors de la Révolution). Par ailleurs les troupes mercenaires n'étaient pas tellement moins combatives que les unités nationales et nombreux sont les exemples de batailles dans lesquelles elles se sont laissé tailler en pièces sans fuir. Ainsi, comme le théorisait le Maréchal de Saxe en 1748 – lui-même un étranger au service de la France, utiliser un homme d'une autre nationalité c'était en

⁵ Il est à noter que plusieurs historiens alertent sur le fait que les unités « d'Écossais » ou « d'Allemands » pouvaient selon les époques inclure des hommes provenant d'autres zones géographiques (Pays-Bas, Irlande, etc.). Elles constituaient en somme plus des façades commerciales que des réelles « appellations d'origine » ...

gagner trois : un soldat pris à un ennemi éventuel, un soldat national qui ne sera pas tué et un citoyen qui peut continuer à vaquer à ses activités économiques et faire prospérer la nation (Tozzi, 2014).

De peur d'une trop grande fidélité au régime précédent, la Légion de Hohenlohe est dissoute par la Monarchie de Juillet à l'été 1830. La France est alors brièvement démunie de troupes étrangères officielles, et elle n'offre plus de débouché pour ceux qui affluent sur son sol en conséquence de l'écho de l'onde révolutionnaire des Trois Glorieuses (Bruyère-Ostells, 2017). Une des principales préoccupations concerne les soldats étrangers, que le gouvernement s'est engagé en 1830 à ne pas extrader (Rigiel, 2019) mais dont on craint qu'ils puissent être source de troubles. En parallèle la France a été engagée par Charles X, à la fin de son règne, dans la conquête de l'Algérie. Elle a besoin de renforts pour la poursuivre, sans pouvoir indisposer son opinion publique en y engageant trop de nationaux. Le recours à un corps militaire étranger semble donc, une fois de plus, une excellente solution à pour régler plusieurs problèmes à la fois.

Néanmoins, méfiants de la possibilité de voir ce genre de troupe servir au monarque pour réprimer les libertés publiques, les rédacteurs de la Charte de 1830 y avaient stipulé qu'« [...] aucune troupe étrangère ne pourra être admise au service de l'Etat qu'en vertu d'une loi. » (article 13). Il a donc fallu d'abord une loi du parlement autorisant la création d'une « légion étrangère », signée le 9 mars 1831. Celle-ci stipule explicitement que cette nouvelle Légion ne peut être employée qu'en dehors du territoire du royaume (article 1)⁶. La Légion moderne est donc, à son origine et avant tout, un instrument voué à l'expansion coloniale ou aux conquêtes étrangères. Autorisé par la loi, le Roi prononce ensuite l'ordonnance du 10 mars, qui donne à la Légion son socle institutionnel.

1.2 Les originalités de la Légion depuis 1831

Un des points cruciaux de l'ordonnance du 10 mars est que le recrutement est très souple puisque les candidats doivent présenter des papiers mais qu'à défaut de ceux-ci l'autorité militaire peut accepter de les recevoir uniquement sur la base de leurs déclarations. Bien sûr ce principe n'avait à l'origine que vocation à fluidifier l'engagement afin de se débarrasser des anciens soldats étrangers résidant en France⁷. Pour autant, ce principe sera fondamental pour la suite de l'histoire de la nouvelle formation car c'est sur elles que sera créé l'anonymat du recrutement légionnaire (ou plutôt l'engagement sous « identité déclarée », en clair un pseudonyme), une des bases et une des plus grandes originalités de la Légion étrangère jusqu'à aujourd'hui. Progressivement codifié (Hallo, 1994; Koller, 2013; Comor, 2013), il a toujours été maintenu et fait encore l'objet d'articles particuliers dans les textes législatifs régissant la Légion aujourd'hui, presque dans les mêmes termes⁸. C'est lui qui permet l'engagement de Français, « déclarés » sous d'autres nationalités (suisse, belge, canadienne, ...), mais aussi à la Légion de se présenter comme une « deuxième chance dans la vie » pour des hommes « au passé turbulent »9. Ces spécificités (l'acceptation d'étrangers et l'anonymat) expliquent aussi que la Légion ait progressivement obtenu à la fin du XIX^e siècle, et maintenu depuis, une autonomie sur son recrutement, au travers de différentes structures dont la dernière, créée en 2008, est le Groupement de Recrutement de la Légion étrangère, qui dispose de deux implantations principales à Nogent sur

⁶ Un article auquel les gouvernements dérogeront à chaque conflit majeur (1870, 1914-1918, 1939-1945), utilisant largement la Légion sur les champs de bataille métropolitains à ces occasions.

⁷ D. Porch (2010) cite le Maréchal Soult, ministre créateur de la Légion, qui écrit en 1831 : « (...) la Légion étrangère a été formée dans le seul but d'ouvrir un débouché et de donner une destination aux étrangers qui affluent en France et qui pouvaient y être un sujet de perturbation (...)»

⁸ Loi du 2005-270 du 24 mars 2005, titre III, chapitre 2, article 83 et décret n° 2008-956 du 12 septembre 2008 relatif aux militaires servant à titre étranger, articles 9 et 10.

⁹ A l'encontre de nombreux mythes et fantasmes, il faut toutefois souligner que dès l'origine et plus encore de nos jours, cette seconde chance est strictement encadrée, et que les « bêtises » que la Légion accepte de pardonner ne comprennent pas les crimes de sang, les trafics graves, les crimes contre l'humanité, etc.

Marne et Aubagne, et de Points d'information (PILE) dans une dizaine de localités en métropole et outremer.

Bataillon	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e
Nationalités	Suisses et	Suisses et	Suisses et	Espagnols	Sardes	Belges et	Polonais
	anciens de	Allemands	Allemands		et	Hollandais	
	Hohenhole				Italiens		

Tableau 1 : les bataillons de la « première Légion étrangère » (1831-1835) (Hallo, 1994 ; Montagnon, 1999)

Une autre particularité de la Légion est l'amalgame entre les nationalités. Il est apparu vers 1835 et est entré définitivement dans l'organisation de la Légion après 1861¹⁰ (Montagnon, 1999; Porch, 2010; Houssin, 2019). En effet, au moment de la création de la Légion et pour simplifier le commandement et l'interlocution à l'intérieur des unités, celles-ci étaient constituées selon les nations ou selon les groupes linguistiques, comme au temps des régiments étrangers employés par l'Ancien Régime. Ainsi, la Légion de 1831, envoyée en Algérie, comptait sept bataillons basés sur ce principe (tableau 1)¹¹. Mais les limites de cette organisation apparurent vite et, lorsque la Légion sera cédée à la régente Marie-Christine pour l'aider dans sa lutte contre les partisans du frère du roi défunt Ferdinand VII, 12 Don Carlos, le colonel Bernelle décida de mélanger les groupes¹³. Après quelques oscillations durant les deux décennies suivantes¹⁴ (Hallo, 1994; Montagnon, 1999; Houssin, 2019), cette organisation, basée sur le fait d'éviter le plus possible les regroupements nationaux, est devenue la base de la ventilation des engagés dans la Légion et elle demeure d'actualité aujourd'hui. Elle permet d'éviter que les unités développent des particularismes basés sur les origines, mais elle évite aussi au recrutement, comme le pointe D. Porch (2010 : 28), d'être dépendant du contexte politique et économique d'un pays donné. Toutefois, l'application de cette politique dépend essentiellement de la composition du flux de volontaires. Ainsi les unités engagées en Indochine seront-elles très fortement germanisées, faute d'autres volontaires étrangers en nombre suffisant.

Deux derniers points du décret de 1831 doivent être commentés. Le premier stipule que le traitement salarial des légionnaires et leur organisation sont les mêmes que celui des autres unités françaises, à des petits détails d'uniforme près (article 3). Bien que la réalité ait rapidement dérogé à cette instruction et qu'il ait fallu attendre 1999 pour un alignement complet avec le reste de l'armée, en particulier sur le plan salarial (Hallo, 1994; Montagnon, 1999; Houssin, 2019), le principe est donc que la Légion est bien une composante de l'armée française destinée à servir quelles que soient les missions, en paix comme en guerre. Ce point est important car il permet, aujourd'hui encore, à la Légion étrangère de ne pas être considérée par l'ONU comme une troupe mercenaire 15.

¹⁰ A cette date, le 1^{er} régiment étranger, principalement composé de Suisses depuis sa création en 1856, a été ouvert aux autres provenances. C'était le dernier régiment explicitement composé sur une base géographique définie.

¹¹ Il faut toutefois se méfier de ces nationalités théoriques, des Français pouvant notamment s'y être glissés. C'est donc plus le principe d'organisation qui nous intéresse ici que le caractère réellement national de ces bataillons.

¹² La révolte des « carlistes » entraînera une guerre civile en Espagne, de 1833 à 1839.

¹³ Le bataillon espagnol avait été libéré dès 1834 pour que ses membres puissent rejoindre la régente.

¹⁴ Par exemple, les deux régiments créés en 1840 opèrent malgré tout selon une division géographique, le premier employant principalement des « hommes du nord » et le second des Méditerranéens (Porch, 2010 : 75).

¹⁵ Dans la définition de l'ONU (*Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux*, article 47), le mercenariat suppose un recrutement spécifiquement lié à la participation à un conflit armé en cours et une rémunération substantiellement supérieure à celle des combattants de rang égal dans l'armée de la Partie concernée (alinéas 2a et 2c). Servant y

Enfin, l'ordonnance du 10 mars organise le recrutement en France et non à l'étranger, à la différence des régiments étrangers de l'Ancien Régime. Hier comme aujourd'hui, il appartient donc aux candidats de se rendre sur le territoire national pour s'engager. On ne les débauchera pas dans leur pays¹⁶. Ce point s'avèrera important lors de l'offensive diplomatique allemande contre la Légion, au début du XX^e siècle (Biess, 2012; Montagnon, 1999), qui s'intégrera aux discussions qui ont mené à la convention de la Haye. Celle-ci interdit le recrutement sur le sol étranger, mais pas le recrutement étranger en luimême. La Légion se trouvait donc « dans les clous ». Cette même convention interdira d'engager des soldats étrangers contre leur gré face à leur patrie d'origine. De ce fait, lors de chaque conflit majeur, la Légion étrangère a été réorganisée en « régiments de marche » composé de volontaires, ce alors que les légionnaires allemands ou italiens non-volontaires pouvaient rester en Afrique et ne pas combattre contre leur patrie¹⁷.

1.3 Une troupe symbolique

Tant l'usage de troupes étrangères que le vocabulaire de « légion » ou de « régiments étrangers » existaient avant 1831. Mais ces mots ne sont pas neutres. Selon Tozzi (2014), l'usage du mot « légion » par la Révolution aurait justement servi à différencier ces nouvelles unités des « régiments » (suisses, allemands, etc.) qui désignaient plutôt des unités mercenaires de l'armée royale. Peschot et al. (2013), eux, soulignent aussi que la désignation comme légion mot implique aussi une doctrine d'usage différente. Reflet de la conception romaine, une légion est un corps autonome, une sorte de minicorps d'armée à elle seule, comprenant de nombreuses spécialités pour assurer ses propres approvisionnements, ses passages, etc. Elle peut évoluer de manière indépendante, en avant du gros de l'armée le cas échéant. Malgré les fluctuations nombreuses dans son organisation et dans son intégration dans l'armée française, il est tentant de rattacher ces caractéristiques à l'histoire de la Légion étrangère, notamment à la relative autonomie organique qu'elle a toujours cherchée et cultivée et à son insistance sur l'aspect de « bâtisseuse ».

Le sens donné à l'engagement étranger mérite aussi que l'on s'y arrête un peu. Si l'Ancien Régime utilisait des unités étrangères en payant le prix fort (Peschot *et al.*, 2013 ; Portelance, 2018), le projet des révolutionnaires de 1792 supposait, lui, une adhésion aux idéaux défendus par la France. L'engagement n'est donc plus réalisé par bataillons constitués mais sur la base d'un volontariat individuel (un principe repris par l'ordonnance de 1831, article 4). De ce fait, les légionnaires étrangers vont devenir un important instrument de propagande de la France, tant interne qu'externe. Ils illustrent le rayonnement du pays et la force de ses idées ou de ses desseins, pour lesquels des citoyens d'autres horizons sont prêts à verser leur sang. Cette dimension sera souvent mise en avant dans les grands conflits, comme les deux Guerres mondiales, et sera résumée par un limpide « *Because it's France* » par le Chicago Herald du 26 avril 1915 en décrivant le flux de dizaines de milliers d'étrangers ayant rejoint les rangs de l'armée française de contre l'Allemagne.

La dimension symbolique de la Légion et de son recrutement étranger est donc importante, comme le souligne (avec un peu d'ironie) D. Porch : « La France est convaincue qu'elle a un talent spécial, voire même un génie, consistant à organiser des étrangers pour se battre et mourir pour elle. C'est une réaffirmation du rôle particulier de la France comme terre d'asile, comme régénératrice des exilés de toute l'humanité. » (2010 : 634). Cela explique que même si de nombreuses légendes noires ont pu

compris en temps de paix et alignés sur la rémunération du reste de l'armée, les Légionnaires ne correspondent donc pas à cette définition.

¹⁶ Il faut néanmoins noter que des bureaux de recrutement existeront sur le sol allemand dans les régions sous administration française après les deux conflits mondiaux.

¹⁷ Sur ce point, concernant la Première guerre mondiale, voir Esclangon-Morin, 2014 : 136.

¹⁸ Et pas seulement de la Légion étrangère.

courir sur elle ou sur les légionnaires à plusieurs époques, l'institution elle-même est toujours restée populaire. On peut toutefois parler, au moins jusqu'aux années 1960, d'une certaine ambivalence puisque si la population apprécie l'idée de ces volontaires venant combattre pour la France, leur emploi permet aussi de préserver les Français eux-mêmes et de ne pas engager trop de troupes nationales dans des conflits coloniaux parfois sanglants (Algérie, Tonkin, Maroc, Indochine et enfin, encore, Algérie). Toujours selon D. Porch, il semble que les légionnaires aient été, jusqu'à une période récente, plus *expandable* que d'autres troupes.

2. Une assise géographique mouvante

S'il est entendu que la Légion étrangère recrute des étrangers de manière souple et pragmatique, d'où viennent ces hommes qui acceptent de s'exposer pour servir la France? L'examen de données primaires ou secondaires permet de voir à quel point le bassin de recrutement de la Légion a changé depuis sa création. Suivant le Général Hallo (1994), nous avons décidé dans ce travail de regarder la composition à partir de cette recréation, et plus particulièrement à partir de 1840 (figure 1). Malgré les risques d'anachronisme et afin de permettre une visualisation de la diversification croissante des provenances, en particulier durant la période contemporaine, nous avons fait le choix de distinguer dans les graphiques qui suivent neuf unités géographiques régionales qui semblaient pertinentes pour retracer la composition de la Légion : Europe de l'Ouest, Europe de l'Est, monde slave ou ex-URSS, monde arabe, Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie, Pacifique. Quand les données et les effectifs le permettent, les principaux pays de provenance sont également détaillés.

2.1 Première période (1831-1885) : la « Légion frontalière »

Lors de sa création, la composition des nationalités présentes à la Légion étrangère reflète autant la géographie classique des troupes supplétives habituellement utilisées (Suisses, Belges, Hollandais) que l'agitation qui a lieu dans certains pays d'Europe (révolutions réprimées en Pologne, Belgique ou dans le centre de l'Italie), poussant certains de leurs habitants ou ex-soldats à émigrer en France. C'est d'ailleurs, comme on l'a souligné, la crainte des troubles qui auraient pu être causés par ces réfugiés qui a en partie mené à la loi de 1831 (Bruyère-Ostells, 2017). Cette « première Légion » disparaît rapidement en Espagne¹⁹. Elle est remplacée par une « deuxième Légion » formée sur ses talons²⁰ et qui forme la base du corps qui prendra de l'ampleur dans les décennies suivantes.

¹⁹ La France la cède à la monarchie espagnole pour sa lutte contre les Carlistes. Une poignée d'hommes reviendra en 1838 et il leur sera proposé de se réengager dans la « seconde légion », qui restera dorénavant la seule.

²⁰ Ordonnance du 16 décembre 1835.

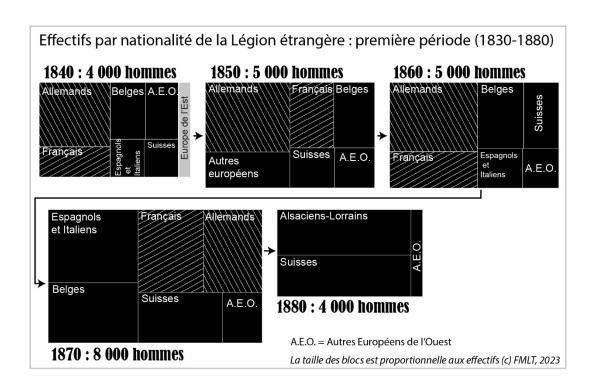


Figure 1 : composition par provenance des effectifs de la Légion étrangère durant la première période, 1831-1885)

La Légion étrangère de cette époque peut être qualifiée de « frontalière », dans la mesure où elle regroupe principalement des nationaux de pays situés aux frontières immédiates de la France, à l'exception d'environ 8 % de Polonais. Le caractère de la « légion frontalière » se maintient durant tout le Second Empire – c'est cette Légion-là qui ira combattre en Crimée ou au Mexique. Durant tout ce temps également, les Allemands représentent le contingent le plus important et les Français viennent peu après²¹.

²¹ Sur les graphiques, ces deux nations sont représentées par un tramage en plus de la couleur jaune qui manifeste leur appartenance au boc d'Europe de l'ouest.

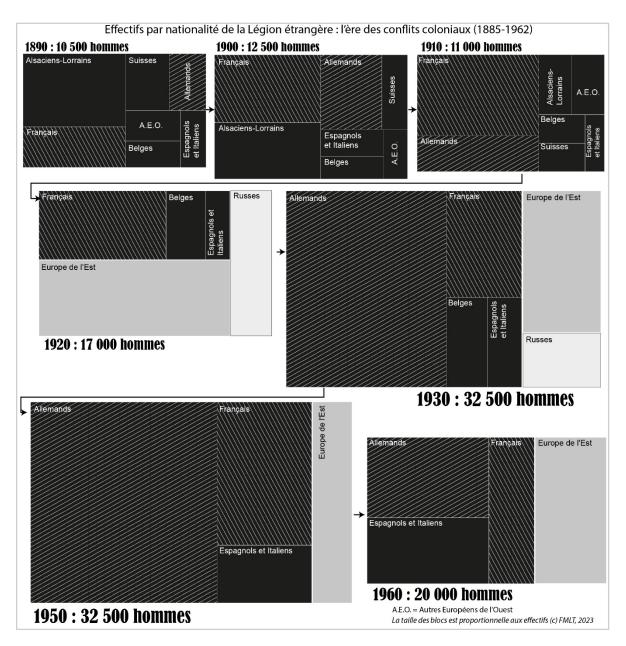


Figure 2 : composition par provenance des effectifs de la Légion étrangère durant la deuxième période, 1885-1962)

A elles deux, ces provenances représentent autour de la moitié des effectifs. On notera qu'à l'exception temporaire des Polonais, déjà cités, très peu de nations lointaines sont représentées. La Légion ne semble pas avoir rapporté de volontaires russes ou mexicains²² dans ses bagages. Concernant les populations d'Algérie, elles n'apparaissent pas non plus, mais cela est normal vu qu'en parallèle, comme on le soulignera plus tard, des « troupes indigènes » sont mises sur pied.

Il faut souligner ici certaines limites des données sur lesquelles nous nous appuyons. Si elles sont sans aucun doute correctes pour situer les grandes masses, elles ne doivent pas être prises au pied de la lettre pour trois raisons. La première est que la possibilité de s'engager sans justificatif fait que ces nationalités sont déclaratives. Comme on le soulignera par la suite, de nombreux Français pourront se déclarer Suisses ou Belges pour s'engager, des Allemands se diront Alsaciens, etc. En second lieu, dans l'Europe du XIXe siècle, les découpages nationaux que nous connaissons étaient en train de se

²² Ce alors que des Mexicains ont été incorporés à la division française au Mexique pour en compléter les effectifs.

consolider mais ils n'étaient pas nécessairement le cadre de référence. Ainsi les « Allemands » recouvrent plus probablement les « germanophones », incluant au moins aussi des Autrichiens, ou des minorités allemandes de Hongrie ou de Pologne (Neviaski, 2010). Enfin les compilations des données ne rendent peut-être pas justice à une diversité qui était un peu plus importante. Ainsi D. Porch mentionne-t-il des témoignages d'époque qui indiquent la surprise d'un légionnaire recruté en 1848 de voir un Chinois servir, ou d'un autre de 1914 soulignant la présence de « Turcs²³ » parmi les anciens (2010 : 121 ; 341). Villebois Mareuil (1896), lui, parle d'un « lettré arabe ». Ces cas semblent cependant avoir été plutôt de rares exception, ce qui explique que les auteurs en question les aient notés.

La guerre de 1870, qui verra la première dérogation au principe d'un emploi uniquement à l'étranger, entraîne de profondes mutations dans la composition des effectifs, qui dureront environ deux décennies. Tout d'abord, le recrutement allemand est tari durant la période 1870-1880, d'abord en conséquence de la guerre puis en fonction de l'interdiction de recruter des Allemands, édictée après la défaite. En second lieu, la France réserve aux Alsaciens-Lorrains et aux Suisses l'engagement dans la Légion. Les premiers représentent presque la moitié des effectifs en 1880, notamment parce que l'obligation de service dans l'armée allemande créait de nombreux réfractaires. La Légion est pour cela parfois désignée dans cette période comme le « régiment d'Alsace-Lorraine » (Porch, 2010 : 290). Les Suisses composaient presque la totalité du reste, malgré une loi de 1859²⁴ leur interdisant de servir dans une armée étrangère, et malgré des campagnes locales pour les dissuader (Koller, 2013). Cellesci ne seront que peu efficaces puisqu'entre 30 000 et 40 000 Suisses serviront à la Légion entre sa création et les années 1960.

Cela étant, comme le souligne encore Porch (2010 : 171), les restrictions officielles ont probablement été largement contournées par les bureaux de recrutement, aidées par le fameux anonymat. Des Français, mais aussi des Allemands, se trouvaient donc probablement parmi les Suisses et Alsaciens-Lorrains.

Finalement, on peut noter la modestie des effectifs de la Légion durant cette première période. Hormis en 1870, elle représente 4 à 5 000 hommes, ce qui est le volume envisagé dès 1831. On ne peut donc pas dire que la France a durant cette période massivement recours au recrutement étranger, il est plus un appoint qui peut s'avérer précieux pour la conquête coloniale (Algérie) ou dans certaines crises internationales (Crimée). Formée d'étrangers, la Légion peut aussi être « donnée » à des alliés pour les aider (ce fut le cas en Espagne et cela a été envisagé au Mexique), ce qui ne saurait être le cas d'unités nationales.

2.2 La « légion franco-allemande » de la période coloniale

A partir des années 1880, la France se lance dans une vaste expansion coloniale en Afrique et en Asie. La Légion, qui avait déjà été associée à la conquête de l'Algérie, est intensément utilisée dans ce cadre, que ce soit pour participer aux conquêtes (Tonkin, Dahomey, Madagascar, Maroc, ...), pour les stabiliser (Maroc, Algérie) ou pour défendre l'Empire colonial durant les années 1946-1962 (Montagnon, 1999; Porch, 2010). Sans qu'il faille oublier les aspects sombres qui lui sont liés, cette période constitue une sorte d'âge d'or pour la Légion étrangère, qui y conquiert de nombreux titres de gloire tout en confirmant la vocation de « guerriers et bâtisseurs » des légionnaires. Sur le plan de la composition des effectifs, de nombreux changements s'opèrent au cours de ces quatre-vingts ans (figure 2).

²³ A l'époque, il s'agit d'un nom générique employé pour les personnes provenant du Moyen-Orient.

²⁴ Elle sera rendue encore plus dure en 1927 (Koller, 2013).

Durant la fin du XIX^e siècles et jusqu'à la Première Guerre mondiale, la Légion retrouve ainsi progressivement plus clairement le caractère franco-allemand qui avait été le sien dans les années 1860. Pour les premiers, le recrutement à la Légion devient de plus en plus ouvert. S'il fallait une autorisation spéciale du ministre de la défense pour s'engager en tant que Français de 1831 à 1881, ceux qui avaient rempli leurs obligations de service militaire le purent sans condition après cette date, et ils furent même autorisés à y servir « à titre étranger » après 1892 (Porch, 2010 : 183). Quant aux Allemands, leur flux était important, notamment car la discipline de fer « à la prussienne » entraînait de nombreuses désertions (Villebois Mareuil, 1896). Toutefois, leur nombre commença à réduire après 1900, du fait de l'expansion de l'empire colonial allemand mais aussi du fait d'une humanisation des méthodes militaires en Allemagne (Porch, 2010 : 292). En 1910, Français et Allemands composent deux tiers d'effectifs qui ont fortement crû en raison de l'expansion en cours. La Légion compte désormais plus de 10 000 hommes. Les autres nationalités présentes en nombre sont dans la lignée de la « légion frontalière » de la période précédente.

Les choses changent après la Première guerre mondiale. Si la répartition de 1920 illustre l'impact de la Grande guerre avec une quasi-disparition des Allemands, leur recrutement reprendra avec vigueur peu après (Naviaski, 2010), le traité de Versailles comprenant une clause spécifique exemptant la Légion de l'interdiction de recruter des Allemands comme soldats (Koller, 2013). Motivé par les difficultés politiques et économiques de la République de Weimar, l'engagement des légionnaires allemands est un sujet constant de friction avec l'Allemagne. Après 1933, le pouvoir nazi prendra des mesures fortes pour le dissuader, comme la déchéance de nationalité, adoptée en 1938. Pour autant de nombreux Allemands fuyant le nazisme continueront aussi de trouver à la Légion un refuge (Neviaski, 2010).

Les Français constituent, eux, un quart du recrutement. Mais les bouleversements impulsés par les traités de Versailles et de Saint-Germain en Laye, et la révolution bolchévique, poussent de nouvelles nationalités à la porte de la Légion. A l'opposé, les nationalités autrefois très présentes (Belges, Suisses, etc.) se font beaucoup plus discrètes. La croissance des effectifs dans les années 1930, entraînée par la nécessité de disposer de troupes professionnelles pour maintenir l'empire colonial, confirme ce scénario, avec toutefois une diminution de l'apport russe au fur et à mesure de la fermeture de l'URSS.

Si la Légion étrangère de l'Entre-deux guerres a été très influencée par le premier conflit mondial, il en sera de même avec celle engagée en Indochine et en Algérie à l'issue de la Deuxième guerre mondiale. Vaincus et héritant d'un pays dévasté, les Allemands composent 58 % d'un effectif atteignant désormais plus de 32 000 hommes, comme dans les années 1930. Il faut dire cette disponibilité arrangeait bien la République, en grand besoin de troupes pour sa guerre en Extrême-Orient. Le recrutement pour ce nouveau conflit commença dès 1945 dans les camps de prisonniers allemands en France, où 5 000 hommes se portèrent volontaires, soit 0,5 % des prisonniers (Biess, 2012). Quelques Européens de l'Est, fuyant la progressive rigidification du rideau de fer, les complètent au fur et à mesure des années 1950. Le scénario est à peu près équivalent dans les années 1960 et durant l'engagement en Algérie, même si les effectifs sont désormais réduits (20 000 hommes) et si la proportion des Allemands diminue largement (moins d'un tiers). Le flux important d'Allemands, souvent très jeunes le Légion étrangère durant les années 1950 constituera un facteur de

²⁵ Ce recrutement a pu laisser penser que des criminels de guerre se cachaient parmi les nouveaux légionnaires. S'il n'est évidemment pas impossible que cela ait été le cas, il faut noter que la politique officielle était de ne pas accepter les anciens SS, et que les recruteurs examinaient les cicatrices ou marques d'anciens tatouages pour les identifier et les refuser (Porch, 2010 : 531).

²⁶ Selon Cahn (1997), une immense majorité des engagés allemands de cette époque avaient entre 18 et 21 ans. Ils étaient donc considérés comme mineurs par les autorités de Bonn, et donc ne pouvaient pas être, selon elles, acceptés.

friction régulier avec les autorités de RFA, qui reprendront des campagnes qui avaient été initiées au début du XX^e siècle et dénonçaient les mauvais traitements ou l'exploitation des jeunes Allemands par l'armée française (Porch, 2010; Biess, 2012). Un service destiné à favoriser le retour des déserteurs d'origine allemande sera même mis en place durant la guerre d'Algérie (Cahn, 1997).

Bien qu'une petite ouverture ait été constatée vers l'Est (afflux des Russes blancs dans les années 1920 puis d'Européens de l'Est après la Seconde Guerre mondiale), la période des conflits coloniaux n'a pas entraîné une grande diversification dans la composition des effectifs de la Légion. Au contraire, c'est encore pleinement l'époque de la « légion franco-allemande » (Hallo, 1994). Mais le rôle de refuge joué par la Légion étrangère se confirme aussi, puisque des afflux marqués mais temporaires ont pu correspondre à des crises géopolitiques : Russes fuyant la révolution bolchévique, Espagnols après la fin de la guerre civile²⁷, Européens de l'Est fuyant le rideau de fer. Le nombre de ces « réfugiés à la Légion » a cependant dépendu non seulement des conditions politiques qui les motivaient à partir mais aussi de la politique de sélection de la Légion elle-même. Consciente de la possibilité d'infiltrations hostiles, celle-ci a mis en place durant les années 1930 une sorte de service propre de renseignement, formalisé en 1937 (Porch, 2010 : 438), dont l'un des rôles était de trier les candidats. On a déjà évoqué le rejet dans anciens SS, et il semble que la peur d'une subversion communiste ait aussi limité l'acceptation des Européens de l'Est au début de la Guerre froide (Koller, 2013).

Si on note une absence de légionnaires provenant des colonies, celle-ci n'est pas étonnante dans la mesure où l'armée coloniale bâtie par la France comprenait des unités spécialisées pour accueillir ces populations (Tirailleurs, Spahis, etc.). Il existait même une doctrine militaire à ce sujet, basée sur des présupposés au sujet des forces et des faiblesses de chaque origine géographique, selon laquelle l'efficacité maximale était atteinte en mixant des « troupes blanches » (dont la Légion faisait partie), en principe solides sous le feu mais plus vulnérables aux maladies et au climat, et des « troupes indigènes », vues comme plus rustiques physiquement mais moins disciplinées (Porch, 2010). Malgré cela, la politique dite de « jaunissement » établie en Indochine, finit par atteindre la Légion, qui y a longtemps résisté, à partir de 1950. Les unités de Légion, y compris parachutistes, ont donc compté des compagnies formées d'Indochinois, pour un total de plus de 6 600 hommes²⁸ (Bodin, 2010). Toutefois, comme cela avait été le cas pour la campagne du Mexique, la Légion n'a pas intégré un nombre significatif de ces derniers après la chute de l'empire colonial d'Asie.

2.3 1962-2022 : la progressive globalisation de la Légion étrangère

La période qui s'ouvre après le retrait d'Algérie constitue un moment de réinvention pour la Légion, qui se trouve privée non seulement du territoire qu'elle avait pour mission principale de défendre, mais aussi de sa « maison mère », exaltée par ses traditions, la base de Sidi Bel Abbès. Explicitement constituée pour intervenir hors de France (bien qu'elle ait participé sur le sol national aux trois grandes guerres de 1870, 1914-18 et 1939-45), la Légion étrangère se trouve désormais principalement intégrée en métropole²⁹ et réduite à un format qu'elle n'avait plus connu depuis les années 1890 (autour de 8 000 hommes). Par ailleurs, depuis les années 1960, la France se trouve en dehors de conflits majeurs, bien qu'elle ait engagé ses soldats sur de nombreux théâtres en Afrique, au Moyen-

²⁷ Ils n'apparaissent pas dans nos graphiques du fait du pas de temps choisi et parce que nous n'avons pas représenté les effectifs légionnaires lors des conflits mondiaux. Les Espagnols auraient été près de 6000 et ils représentaient autour d'un quart des effectifs de la Légion vers 1941 (Hallo, 1994).

²⁸ Ce qui était leur effectif en juin 1950, dans la réalité il y eut bien plus de légionnaires indochinois car la rotation des effectifs était très rapide (Boidin, 2010).

²⁹ Elle conserve cependant des emprises outremer : Madagascar puis Guyane pour le 3^e REI, Pacifique pour le 5^e REI (dissous en 2000), Djibouti puis Émirats arabes unis pour la 13^e DBLE, avant sa recréation sur le Larzac en 2015, Mayotte pour le GLEM.

Orient, dans les Balkans ou en Afghanistan. La Légion étrangère a fait partie de l'ensemble de ces opérations mais, comme le reste de l'armée française, elle a dû se réorganiser autour de projections de faible volume, dans des temps plus ou moins limités et face à des forces irrégulières, à l'opposé des engagements massifs et frontaux de la période 1946-62.

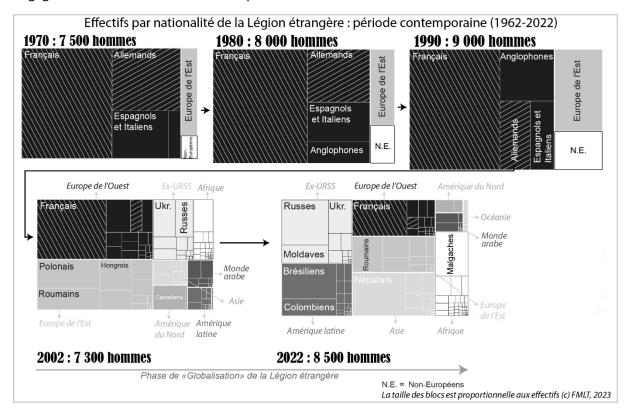


Figure 3 : composition par provenance des effectifs de la Légion étrangère durant la troisième période (1962-2022)

Lors des trois premières décennies de cette troisième période, on constate une relative stabilité dans la composition, avec toujours la dominante franco-allemande qui prévaut (2/3 des effectifs en 1980 et 56 % en 1990). Un épisode des années 1980-90, l'afflux de Britanniques et plus généralement d'anglophones, est toutefois révélateur des mécanismes qui influent sur la géographie du recrutement. En fonction de leur sensibilité, les observateurs le relient en effet à trois causes de nature différente. Pour les premiers, il serait lié à la guerre des Malouines et à la déception de certains vétérans à la fois du manque de reconnaissance chez eux et de ce qu'ils ont considéré comme une capitulation. Ils ont donc été chercher l'aventure et le combat dans les rangs de la Légion. Pour les seconds, ce serait dû à l'exposition médiatique de Simon Murray, ancien légionnaire qui a rédigé un livre sur ses années de légionnaire parachutiste durant la guerre d'Algérie, et qui a été l'objet d'un documentaire de la BBC en 1983, déclenchant, semble-t-il, de nombreuses vocations (Porch, 2010). D'autres enfin, peut-être plus réalistes, pointent la situation économique du Royaume-Uni des années Thatcher et la forte montée du chômage dans la classe ouvrière comme un grand inducteur (Koller, 2013). Si les trois causes ne sont pas exclusives, elles permettent de voir combien les ressorts qui déclenchent les flux de recrutement sont subtils.

Durant les années 1990, la composition en change néanmoins nettement, même si les « non-Européens » apparaissent dès les années 1970 (2 %) et commencent à représenter une proportion plus grande au fur et à mesure (8 % en 1990). Le premier épisode de ce que l'on pourrait qualifier de grande ouverture de la Légion étrangère commence avec la chute du mur de Berlin et l'effondrement du rideau de fer. De nombreux ressortissants d'Europe de l'est, souvent des anciens militaires, cherchent alors à profiter de l'opportunité représentée par la Légion. Elle propose en effet un salaire plus élevé que dans leur pays et une possibilité d'accéder à des titres de séjour, voire à la nationalité, permettant d'envisager un avenir dans la zone de stabilité et de prospérité représentée par l'Union européenne. Cette vague inclut aussi des ressortissants d'ex-URSS. Bien qu'il ne soit pas possible d'avoir tous les détails car les bases de données de la Légion ne mentionnent pas toujours la région de provenance au sein des pays³⁰, les données fragmentaires dont on dispose permettent de considérer qu'il s'agit principalement de Russes, d'Ukrainiens et de citoyens des pays baltes.

Les deux décennies suivantes³¹ confirment ce mouvement de globalisation de la Légion (O'Mahony, 2010), qui se met à attirer très au-delà de ses viviers habituels et donc à abandonner définitivement son aspect de « troupe blanche » qui a perduré plusieurs décennies après la fin de la guerre d'Algérie. L'aspect le plus spectaculaire est l'apparition d'un flux asiatique fort, symbolisé par le fait que les Népalais sont la nationalité la plus représentée en 2022. L'entrée en force des Brésiliens, des Colombiens et des Malgaches caractérise aussi cette nouvelle légion globale, dans laquelle le recrutement en Europe de l'Ouest est devenu très minoritaire. Le recrutement allemand, si important pendant plus d'un siècle, est aujourd'hui anecdotique, ce qui constitue un changement majeur si l'on se souvient que près d'un tiers des 500 000 légionnaires ayant servi de 1831 à 1962 étaient allemands (Koller, 2013).

Contrairement aux clichés qui associent la Légion à l'Europe de l'est ou à la Russie, aujourd'hui, presque la moitié des effectifs (48,2 %) provient du « sud global ». Mais les équilibres entre les différentes composantes se modifient constamment. Le monde arabe et le Moyen-Orient ont ainsi vu un recul de leur participation entre 2002 et 2022 – contrairement à ce que l'on aurait pu attendre au vu des vagues de réfugiés qui ont atteint l'Europe. Au sein également des pays de l'ancienne URSS, la Moldavie est devenue un pourvoyeur important alors que la Russie a vu sa participation diminuer³².

3. La Légion de 2022 : un reflet du monde, mais de quel monde ?

3.1 Une large diversification, mais des nationalités prédominantes

La Légion des années 2020 est bien plus diverse que celle qui a existé jusqu'aux années 1990 et sa communication officielle se plaît à rappeler qu'elle compte près de 150 nationalités d'origine dans ses rangs. Toutefois, à y regarder de plus près, on ne peut pas dire que les effectifs actuels représentent de manière proportionnelle la démographie mondiale. Certaines nations sont très surreprésentées, et d'autres n'apparaissent presque pas.

Ainsi, 5 provenances (Népal, ex-URSS, France, Brésil, Madagascar) représentent à elles seules 45 % des effectifs, ce que montre bien l'anamorphose présentée à la figure 4. C'est plus que dans les années 1960, où deux pays, la France et l'Allemagne, dominaient largement, mais cela reste encore assez concentré. Cela étant, ces pays sont désormais répartis sur quatre continents : Europe, Afrique, Asie, Amérique latine. Pour leur part, les dix nations les plus représentées rassemblent presque deux tiers des effectifs, alors que le tiers restant rassemble presque 140 nationalités d'origine. 87 d'entre-elles sont représentées par moins de 10 personnes et 24 par un seul individu. La « queue de spectre » est donc particulièrement dispersée, et elle signale bien plus des trajectoires individuelles que des

³⁰ Ainsi, pour les personnes nées en ex-URSS (846 personnels), il est difficile de savoir si elles viennent de Russie, d'Ukraine ou de Géorgie, du Kazakhstan, etc. Il en va de même pour les natifs de l'ex-Yougoslavie (139 personnels), aujourd'hui éclatée en plusieurs pays. Le cas des deux Allemagnes était plus simple à résoudre et les effectifs dans ce cas ont simplement été additionnés. Dans le cas de la Tchécoslovaquie, faute de mieux, j'ai ajouté 50% de son effectif à la république Tchèque et 50 % à la Slovaquie

³¹ Pour le moment il n'a pas été possible de disposer de données désagrégées pour 2010.

³² Ceci bien avant le début de la guerre en Ukraine.

relations persistantes entre la Légion et certaines zones géographiques. Tout au plus peut-on signaler que ces adhésions, venues souvent de très loin (Fidji, Kazakhstan, Corée...), montrent la capacité beaucoup plus grande des individus à se déplacer dans le cadre actuel de la mondialisation – même si on a déjà noté que D. Porch citait des témoignages indiquant que ce type de trajectoires existait déjà dès les origines de la Légion.



Figure 4 : carte en

anamorphose des effectifs de la Légion étrangère en 2022 selon la nation de provenance (une anamorphose est une carte dans laquelle les objets géographiques sont déformés en fonction de leur poids dans une dimension donnée, ici le nombre de personnels pour chaque pays d'origine)

3.2 Des déterminants pour la géographie de la Légion étrangère ?

Pour la plupart des pays du monde, le faible nombre de légionnaires qui en proviennent ne permet pas de conclure à autre-chose qu'à des trajectoires individuelles. Pour autant, une approche par grandes zones géographiques et l'observation des pays qui contribuent avec un nombre significatif de personnels (figure 5) permet de contourner cet obstacle. Sur la base du découpage en blocs présent dans les différentes cartes et diagrammes présentés jusqu'ici, nous allons essayer de proposer des éléments d'interprétation sur les éléments qui déterminent la présence plus ou moins grande de chacun.

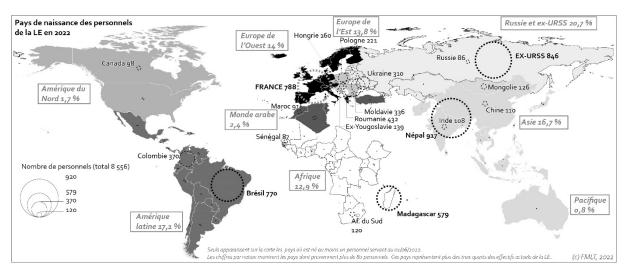


Figure 5 : nombre de légionnaires provenant de chaque pays au 1/06/2022 (ne sont représentés sur la carte que les pays dont provient au moins un personnel, les chiffres indiqués concernent les nations avec plus de 150 personnels représentés).

Les blocs d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord (restreinte aux États-Unis et au Canada) sont ceux qui ont le plus diminué durant les dernières décennies. La raison provient sans doute à la fois du fait que les carrières militaires sont de moins en moins valorisées dans la sphère occidentale et de la faiblesse des rémunérations, comparées à des occupations qui imposent beaucoup moins de contraintes individuelles. Le flux qui demeure est donc composé de ceux qui sont principalement

motivés par l'aventure, les missions à l'extérieur et la renommée de la Légion étrangère. Leur taux de défection est souvent important pour cette raison aussi, car, en fonction des époques, ils ne trouvent pas nécessairement autant d'action qu'ils l'avaient imaginé. Ces deux blocs représentent environ 16 % des effectifs.

Le flux en provenance d'Afrique, lui, n'est plus négligeable désormais. Il est cependant très concentré sur Madagascar, peut-être à la fois du fait de l'empreinte historique de la Légion dans l'île, sur laquelle elle a été basée mais aussi du fait de la difficulté de ceux qui voudraient faire une carrière militaire à intégrer une armée locale peu développée. Le second pays d'Afrique est l'Afrique du sud. La Légion constitue en effet un lieu d'accueil pour un certain nombre de citoyens de ce pays qui ne trouvent plus de débouchés dans l'armée locale depuis la fin de l'Apartheid. D'autres pays qui faisaient partie des anciennes colonies françaises sont aussi représentés, mais à une échelle bien moindre, comme le Sénégal. Le Maghreb, et le monde arabe en général, voient leur participation reculer depuis une vingtaine d'années. Maroc et Algérie comptent ainsi 172 personnels à eux deux, un chiffre en recul par rapport à la période des années 1990. Afrique et monde arabe représentent environ 15 % des effectifs.

L'absence d'un flux plus massif en provenance des zones de crise du Moyen-Orient ou d'Afrique interroge, dans la mesure où des flux migratoires importants sont partis de ces zones en direction de l'Europe durant la dernière décennie. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer leur absence, on peut citer l'exigence de documents d'identité valides lors du recrutement alors que les réfugiés ont souvent perdu les leurs dans leur parcours, une éventuelle perception culturelle que la Légion n'est pas pour eux, ou bien tout simplement la méconnaissance de son existence. Une certaine méfiance envers des recrues provenant des zones contrôlées par l'État islamique, par crainte d'infiltration de ce mouvement, est également possible.

L'afflux en provenance d'Asie est fortement dominé par une nation, le Népal, qui est aujourd'hui le pays de provenance le plus représenté de la Légion. Ce flux népalais, faible jusqu'en 2010, s'est intensifié du fait de la réduction par le Royaume-Uni des effectifs de ses unités de Gurkhas, qui ont restreint ce débouché militaire traditionnel³³. Le tremblement de terre de 2015, qui a sérieusement ébranlé l'économie locale et poussé de nombreux Népalais à s'expatrier, a constitué une seconde impulsion. Loin derrière le Népal, on peut également mentionner la Mongolie, dont le volume dans l'effectif légionnaire est limité (environ 120 personnes), mais qui est le pays du monde le plus représenté si l'on calcule un ratio du nombre de légionnaires par million d'habitants. La Chine et l'Inde sont aussi légèrement présentes, avec autour de 110 personnels dans les deux cas. Très faiblement représentée jusqu'en 2002, l'Asie est aujourd'hui une provenance majeure pour la Légion, avec presque 17 % des effectifs qui en proviennent.

En parallèle de la montée du continent asiatique, l'apparition de l'Amérique latine est aussi particulièrement notable ces dernières années. Là encore, la concentration est de mise puisque Brésiliens et Colombiens composent la plus grande partie des personnels. Les motivations économiques sont au premier plan, le salaire des soldats français représentant un pouvoir d'achat très important une fois converti en monnaie locale. Pour certains, la Légion représente aussi la possibilité de continuer une carrière militaire, alors que leurs pays d'origine limitent à quelques années celle des militaires du rang. Beaucoup de Brésiliens sont ainsi d'anciens militaires. Aujourd'hui l'Amérique latine représente plus de 17 % des effectifs.

³³ En 2011 l'armée anglaise a réduit les effectifs de près de 20 %, supprimant 700 postes. Il faut toutefois noter que le recrutement Gurka ne concernait pas l'ensemble du Népal mais uniquement certaines vallées. De nombreux Népalais engagés à la Légion n'auraient de toute manière pu prétendre à servir Outre-Manche pour cette raison.

La zone d'Europe de l'Est et des pays de l'ex-URSS a fait une entrée très remarquée dans les effectifs de la Légion étrangère à partir des années 1990 et de la chute du mur de Berlin. Elle représente encore un tiers des effectifs actuels, mais la tendance a considérablement changé. Il s'agit en effet le plus souvent de personnels ayant plus d'années d'ancienneté, si bien que l'importance de cette zone de provenance est en quelque sorte un héritage en train de s'effacer. Concernant l'Europe de l'est, l'accession à l'Union européenne a totalement changé la donne. Disposant désormais de la possibilité de circuler et de travailler librement en UE, les citoyens de Pologne, Roumanie ou Hongrie ne se pressent plus pour entrer à la Légion et le profil de ces pays est en train de rejoindre rapidement celui des pays d'Europe de l'ouest. Concernant la zone de l'ex-URSS, malgré les difficultés pour identifier les provenances précises des plus âgés³⁴, on aperçoit un mouvement de glissement vers le sud des provenances. Les pays baltes, qui ont eux aussi rejoint l'UE, ne contribuent presque plus, alors que les flux provenant d'Ukraine et surtout de Moldavie (et dans une moindre mesure de Géorgie) ont considérablement augmenté. D'une certaine manière, ce qui était intervenu dans les années 1990 pour l'Europe de l'est se reproduit ici : dans le contexte économique local, la Légion propose un salaire qui est motivant et elle rend possible une installation à long terme en UE, deux facteurs fortement attractifs. La guerre en cours en Ukraine modifiera sans doute cette situation, bien qu'on n'ait pas pour le moment observé de désertion massive des légionnaires ukrainiens ou russes – des cas individuels s'étant évidemment produits et ayant été notés par les médias.

3.3 Entre héritages du passé et évolutions en germe

Organisation permettant des carrières longues (à la différence d'autres armées), la Légion étrangère a une composition qui reflète non seulement le recrutement récent mais aussi les héritages de périodes plus anciennes. Représenter les effectifs en fonction du temps de service et de l'âge moyen des personnels (figure 6, haut) permet de mettre en lumière cette caractéristique. Logiquement, il existe une certaine corrélation entre âge et temps de service qui fait que les pays s'alignent plus ou moins sur un axe linéaire penché à 45°.

Le haut du graphique regroupe les personnels qui proviennent des vagues de recrutement plus anciennes. On note ainsi la place des pays d'Europe de l'est et de l'ex-URSS, qui confirme ce qui a été avancé dans la section précédente : ils se distinguent à la fois par un âge moyen et un temps de service importants, ce qui indique des fins de carrière. Leur importance en proportion sera probablement amenée à diminuer drastiquement dans les années qui viennent lorsque les générations les plus nombreuses partiront à la retraite. On trouve également dans cette catégorie l'Algérie et le Maroc, et la France, dont les personnels ont tendance à réaliser des carrières plus longues (plus de quinze ans de service en moyenne), comme les Roumains, Tchèques et Polonais.

Népal, Brésil ou Madagascar, qui ont été des nations dont l'importance à la Légion a considérablement crû durant la dernière décennie, se trouvent logiquement en milieu de graphique. Une partie des personnels en provenant est en effet déjà bien engagée dans la carrière, avec des temps de service plus importants, alors que le flux commence à diminuer. Ils constituent la vague qui remplacera probablement celle d'Europe de l'est/URSS en haut de graphique dans cinq à dix ans. On peut noter le décalage temporel de ce point de vue entre Brésil et Madagascar, d'environ cinq ans, mais aussi le décalage d'âge moyen entre Brésil et Népal, probablement dû au fait que les Brésiliens ont souvent une carrière militaire préalable, si bien qu'ils s'engagent à un âge plus avancé que les Népalais.

Le bas du graphique montre les dernières vagues dans le recrutement : Moldavie, Ukraine ou Colombie. Leurs effectifs sont moins importants pour le moment, mais si les proportions se maintiennent et si des pays comme la Géorgie deviennent des contributeurs importants, il se pourrait

-

³⁴ Voir note 19.

qu'un rééquilibrage se produise dans une décennie, le « sud » perdant alors de l'importance au profit d'un nouvel ancrage vers l'est³⁵. On note toutefois la modestie du flux en provenance de Russie dans ce nouveau contexte. Ceci peut être dû à la fois à la revitalisation de l'armée dans ce pays, à la montée des sociétés de mercenaires (notamment le fameux groupe Wagner), mais aussi au renouveau de l'opposition idéologique entre la Russie et l'Occident.

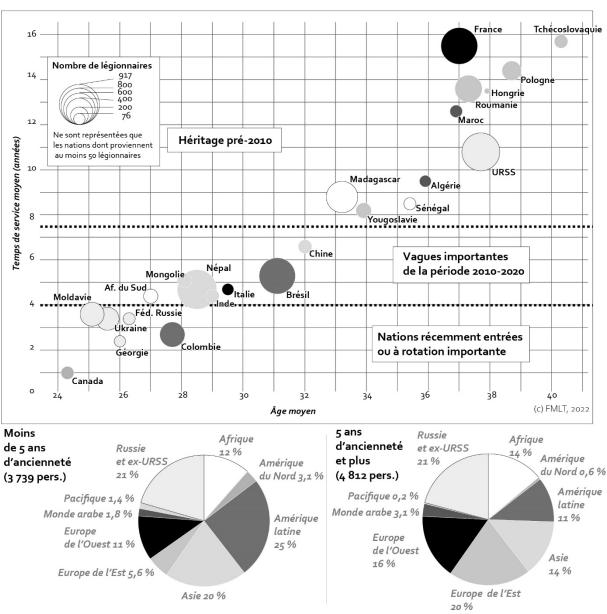


Figure 6 : principales nations contributrices par effectifs, ancienneté moyenne et âge moyen et proportion des effectifs actuels par bloc à moins et plus de cinq ans d'ancienneté

Finalement, le bas de la figure 6 permet d'avoir une idée de l'importance des changements en cours puisqu'il montre la répartition entre les personnels ayant moins de cinq ans d'ancienneté et ceux qui sont présents depuis cinq ans et plus. Le fait marquant est le remplacement de l'Europe de l'Est et de l'Ouest par l'Asie et l'Amérique latine comme blocs dominants, préfigurant une Légion étrangère dans laquelle le Sud global pourra devenir majoritaire. L'Afrique reste à une proportion assez constante, de

³⁵ Il faut toutefois noter ici que l'éclatement de l'URSS produit une sorte d'artefact statistique car si les légionnaires provenant de l'ex-URSS étaient comptés en fonction de leur pays de provenance, les âges et temps de service moyens pour l'Ukraine ou la Fédération de Russie remonteraient considérablement.

même que le bloc de l'ex-URSS. Pour ce dernier, comme on l'a souligné, cette stabilité apparente cache une modification de la composition interne, les Russes et les Baltes devenant très minoritaires face aux Ukrainiens, Moldaves ou Géorgiens. Le Maghreb/Moyen Orient et le Pacifique ont des trajectoires opposées, les premiers voyant leur part diminuer alors que le second est en croissance.

Il est toutefois important d'ajouter qu'on ne peut pas totalement préfigurer la composition future de la Légion étrangère en regardant celle des personnels de moins de cinq ans de service, du fait des phénomènes de défection, qui touchent inégalement les différentes provenances. Certaines nationalités sont ainsi connues pour ne déserter que très rarement (comme le Népal), alors que d'autres voient leurs représentants partir au bout de quelques mois ou d'un ou deux ans. C'est particulièrement le cas des Nord-Américains, qui, souvent, ne trouvent pas à la Légion autant d'aventure qu'ils l'imaginaient. Environ 40 % des légionnaires abandonneront leur engagement pour des raisons diverses (désertion, rupture de contrat sur initiative de l'intéressé ou de l'administration, inaptitude physique...) ou ne renouvelleront pas leur contrat au bout de cinq ans de service. Par ailleurs, la propension à signer pour des années supplémentaires varie aussi considérablement en fonction des individus et des nationalités. Dès lors, on comprend à quel point il est difficile de projeter exactement la géographie des effectifs qui apparaîtra dans les années 2030.

Conclusion

L'analyse de la provenance des légionnaires depuis la création de la Légion étrangère au XIX^e siècle montre l'importance des évolutions intervenues, dont la plus spectaculaire est la globalisation des effectifs, en cours depuis le début des années 2000. Elle montre aussi que l'afflux des volontaires étrangers reflète en partie les crises et les soubresauts politiques et économiques — d'abord de l'Europe, puis du monde, mais de manière incomplète. Ainsi, les révolutions du XIX^e siècle, les guerres civiles ou les conflits mondiaux expliquent-ils certaines vagues observables dans le recrutement, mais ce n'est pas le cas de toutes. D'autres facteurs jouent, comme la possibilité d'accès au territoire français (la mondialisation et la facilitation des voyages internationaux explique ainsi en partie les nouveaux flux venus d'Asie ou d'Amérique latine), la connaissance préalable de l'existence de la Légion ou encore la perception qu'il s'agit d'une option viable quand on est de telle ou telle nationalité jouent manifestement un rôle.

Dans ce contexte, le légionnaire reste souvent un « volontaire involontaire »³⁶. Si les circonstances l'avaient voulu – s'il y avait eu une armée plus ouverte ou plus combattante chez lui, si sa famille était plus riche, s'il avait étudié plus longtemps ou, pour quelques-uns, s'il n'avait pas fait un mauvais pas, il n'aurait pas immigré en France pour servir la Légion. Mais en même temps, au lieu de chercher un emploi de plongeur dans un restaurant, de travailleur dans la construction ou de journalier agricole, il a choisi les vicissitudes et les dangers d'une vie militaire dans une institution bien particulière. On peut donc considérer que les facteurs externes que nous avons débroussaillés dans ce travail, liés à la géopolitique ou à l'économie, ne sont que la toile de fond sur laquelle s'inscrivent les trajectoires des légionnaires, chacune étant particulière et faisant appel à un ensemble de motivations et de déterminants qu'il nous faut désormais cerner par une approche au plus près des individus.

Références

Biess, F. (2012), « Moral Panic in Postwar Germany: The Abduction of Young Germans into the Foreign Legion and French Colonialism in the 1950s. », *The Journal of Modern History*, 84(4), p. 789-832. https://doi.org/10.1086/667681

³⁶ Expression attribuée au Maréchal Juin et reprise dans le document officiel « Recueil des traditions et des spécificités de la Légion étrangère » (2005).

Bodin, M. (2010), « Le jaunissement de la Légion en Indochine, 1950-1954. », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 237(1), 63. https://doi.org/10.3917/gmcc.237.0063

Bruyère-Ostells, W. (2017), « Les étrangers dans les armées françaises de 1789 à 1945. », *Inflexions*, 34(1), p.13-21. https://doi.org/10.3917/infle.034.0013

Cahn, J.-P. (1997), « La république fédérale d'Allemagne et la question de la présence d'allemands dans la légion étrangère française dans le contexte de la guerre d'Algérie (1954-1962). », Guerres mondiales et conflits contemporains, 186, p. 95-120.

Comor, A.P. (dir.). (2013), *La Légion étrangère, histoire et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, 1152 p.

Comor, A.-P. (2015), « L'impôt du sang des volontaires étrangers de la légion étrangère dans la grande guerre. », Guerres mondiales et conflits contemporains, 259, p. 9-20.

Esclangon-Morin, V. (2014), « La Légion étrangère, une particularité française. », *Hommes & migrations*, 1306, p. 133-137. https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2844

Hallo, J. (1994), Monsieur légionnaire, Panazolle, Lavauzelle, 348 p..

Houssin, J.-M. (2019), *Le recrutement à la Légion étrangère*, La Guérinière, D'un Autre ailleurs, 196 p.

Koller, C. (2013), « Recruitment Policies and Recruitment Experiences in the French Foreign Legion. » In Arielli, N. et Collins, B. (Éds.), *Transnational Soldiers : Foreign Military Enlistment in the Modern Era,* Londres, Palgrave Macmillan, p. 87-104. https://doi.org/10.1057/9781137296634_6

Lynn, J. A., Sanconie, M. (2000), « L'évolution De L'armée Du Roi, 1659-1672. », Histoire, Économie et Société, 19(4), p. 481-495.

Montagnon, P. (1999), Histoire de la Légion étrangère. Paris, Pygmalion, 616 p.

Neviaski, A. (2010), « 1919-1939 : Le recrutement des légionnaires allemands. », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 237(1), p. 39-61.

O'Mahony, T. (2010), « La Légion aujourd'hui. », Guerres mondiales et conflits contemporains, 237(1), 103. https://doi.org/10.3917/gmcc.237.0103

Peschot, B., Gainot, B., Roucaud, M. et Comor A.P. (2013), « Étrangers au service de la France », in Comor, A.P. (dir.) (2013), *La Légion étrangère, histoire et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, pp. 31-53.

Porch, D. (2010), *The French Foreign Legion: A Complete History of the Legendary Fighting Force,* New York, Skyhorse, 728 p..

Portelance, P. (2018), « Au service d'un autre roi » : Les troupes étrangères allemandes au service du royaume de France (1740-1763), Mémoire de maîtrise, Université de Montréal

Rygiel, P. (2019), « Extradition et droits des étrangers dans l'Europe de la fin du XIXe siècle. », Revue d'histoire moderne & contemporaine, 66-4(4), p. 121-140. https://doi.org/10.3917/rhmc.664.0121 Tozzi, C. (2014), « Les troupes étrangères, l'idéologie révolutionnaire et l'État sous l'Assemblée constituante. », *Histoire, économie & société*, 33e année(3), p. 52-66. https://doi.org/10.3917/hes.143.0052

Villebois Mareuil, G. (1896), « La légion étrangère. », Revue des Deux Mondes (1829-1971), 134(4), p. 869-894.